

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2016

PLFR POUR 2016 - (N° 4235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 169 (Rect)

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 18

Après l'alinéa 51, insérer l'alinéa suivant :

« A bis. – Le C du I de l'article 38 de la loi n° 93-1 du 4 janvier 1993 portant dispositions diverses relatives aux départements d'outre-mer, aux territoires d'outre-mer et aux collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon est abrogé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.